



Chapitre 8 Suivi et évaluation



Référence du document

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). 2013. « Chapitre 8 : Suivi et évaluation », *Plan directeur de l'eau, 2e édition*. 10 p.





Table des matières

Table des matières	iii
Liste des tableaux	
Introduction	5
1. Programme de suivi et d'évaluation	6
1.1. Programme de suivi	
1.2. Programme d'évaluation	
1.3. L'évaluation du plan d'action	
Références	





Liste des tableaux

Tableau 1.1. Éléments inclus dans le suivi6





Introduction

Le plan d'action 2013-2018 du COBALI (chapitre 7) détaille les actions qui seront entreprises au cours des cinq prochaines années afin de répondre aux pistes de solutions (chapitre 6) déterminées suite aux problématiques identifiées par le diagnostic (chapitre 5). Par souci d'améliorer ses pratiques, d'adapter ses projets avec la réalité changeante du milieu et d'évaluer sa performance, le COBALI a mis sur pied un programme de suivi et d'évaluation des actions et du plan d'action dans son ensemble. La planification en amont des réalisations d'un tel programme est essentielle à un contexte d'apprentissage et d'adaptation. Le programme de suivi et d'évaluation est un outil de rétroaction qui mesure les résultats des actions et permet, au besoin, d'ajuster les interventions ou d'entamer une réflexion de fond quant au plan d'action dans sa globalité. Ce chapitre présente succinctement les modalités de ce programme.





1. Programme de suivi et d'évaluation

Divers moyens permettent à un organisme d'adapter ses projets avec la réalité changeante du milieu, d'évaluer sa performance et d'améliorer ses pratiques. Les organismes de bassin versant (OBV) du Québec se sont dotés d'un mode de gestion adaptatif, prévoyant des mécanismes d'actualisation et de bonification des différentes sections de leur Plan directeur de l'eau (PDE) lors de l'évolution du cycle de gestion. Les OBV mettent également sur pied un programme de suivi et d'évaluation, essentiel à un contexte d'apprentissage et d'adaptation. Le suivi et l'évaluation sont des outils à la rétroaction mis en place pour mesurer les résultats des actions instaurées dans le cadre du PDE. Ce document présente succinctement les méthodes d'adaptation des diverses sections du PDE et le programme de suivi et d'évaluation mis en place par le COBALI.

1.1. Programme de suivi

En tant que processus de collecte et d'analyse d'information, l'élaboration d'un programme de suivi permet au COBALI de mesurer la progression d'une action au regard des résultats attendus. En vérifiant si le projet a atteint les objectifs prévus, le suivi permet d'améliorer l'efficacité des projets et même de l'organisation. L'élaboration et la planification adéquate d'un programme de suivi en amont des réalisations du PDE permettent d'entamer une réflexion plus efficace relativement aux projets et accroissent substantiellement le potentiel d'apprentissage et d'amélioration de la stratégie organisationnelle en matière d'efficacité et d'effet.

Le programme de suivi est intimement lié au plan d'action et c'est pourquoi les modalités de réalisation y ont été intégrées. On y retrouve deux types de suivi : un suivi des réalisations et un suivi des résultats. Les divers éléments qui composent la fiche de suivi (tableau 1) aident à répondre aux questions concernant l'état d'avancement des actions et d'atteinte des objectifs en fonction des ressources humaines et matérielles.

Tableau 1.1. Éléments inclus dans le suivi

		Indicateur		Maître d'œuvre et		Indicateur
Objectif	Échéancier	d'objectif	Action	partenaire	Coût	d'action
		Cible		potentiels		Cible

Le suivi des réalisations, aussi nommé suivi administratif, est relatif aux actions entreprises dans le PDE. Ce type de suivi est utile pour déterminer si et à quel degré une activité a été réalisée comme il a été planifié.





Le suivi des résultats, aussi nommé suivi d'efficacité, permet de déterminer si et à quel degré une action a permis d'atteindre les objectifs attendus. Dans l'analyse finale des résultats à la fin du cycle de gestion, le fait qu'une action ait permis d'atteindre l'objectif prédéterminé est le seul élément indiquant si l'action en question a été efficace. Ce suivi permet de se demander si le projet mis en œuvre a permis d'atteindre l'objectif initial.

Déjà intégré au plan d'action, le suivi devrait être relativement facile à réaliser. Il reste toutefois au COBALI à déterminer le mode de collecte des données auprès des différents intervenants (téléphone, courriel, lettre, sondage, etc.).

À la fin de chaque année, un bilan du suivi sera réalisé, pour savoir comment avance la mise en œuvre du PDE.

1.2. Programme d'évaluation

À l'instar du suivi qui consiste à observer les progrès enregistrés par un projet, l'évaluation porte des jugements sur la base de ces observations. Elle diffère du suivi dans le sens où elle se rapporte à ce qu'on a entrepris de faire, à ce qu'on a accompli et à la façon dont on a mené à bien ses activités. En d'autres mots, l'évaluation consiste à juger les moyens utilisés et les résultats obtenus en regard des objectifs poursuivis et des besoins auxquels prévoit répondre le programme. Elle vise à évaluer cinq critères (la pertinence, la cohérence, les effets, l'efficacité et l'efficience), renvoyant à des questions de réflexion dont voici quelques exemples tirés de l'article de Gangbazo (2009):

Pertinence

- Le projet répond-il à des problèmes réels? Prévient-il les problèmes prévisibles? Un autre projet n'aurait-il pas été plus approprié?

Cohérence

- Comment les objectifs du programme sont compris et interprétés par les acteurs de l'eau?
- Quel est l'encadrement administratif optimal pour atteindre les objectifs?
- Quels changements ont été apportés au programme durant son implantation et pourquoi?

Effets

- Quels sont les effets prévus ou imprévus du programme sur le grand public?
- Qu'en est-il de la satisfaction de la population par rapport aux services offerts?
- Quelles sont les retombées environnementales du programme?

Efficacité

- Les objectifs du programme ont-ils été atteints?
- Combien d'objectifs ont été atteints?





Efficience

- Les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles utilisées dans le cadre du programme étaient-elles adéquates pour atteindre les objectifs?
- Est-il possible d'atteindre les objectifs à meilleur coût?

Un modèle de base de données permettant l'évaluation des actions est en cours d'élaboration par le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF). Ce modèle sera vraisemblablement mis à la disposition des OBV au cours du mois d'avril 2013 et sera intégré au présent document aussitôt que possible.

Afin de réaliser avec succès l'évaluation, celle-ci devra être à la fois prise en charge par le promoteur (celui qui s'engage à faire l'action) et l'organisme de bassin versant. L'évaluation sera faite à la fin du projet à l'aide de données collectées tout au long de ce cycle. Lors de la fin d'un projet, l'OBV rencontrera l'acteur de l'eau qui a engagé l'action afin que les partenaires puissent évaluer conjointement le projet.

1.3. L'évaluation du plan d'action

Si l'évaluation des actions est importante, l'évaluation du plan d'action dans son ensemble l'est encore plus. Cette évaluation permettra d'améliorer les versions subséquentes du PDE. L'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord, 2008), l'OBV de la Côte-du-Sud (2011) et Gangbazo (2009) proposent des questionnements intéressants par rapport à l'évaluation du plan d'action dans son ensemble. Les voici :

- Avons-nous accompli ce que nous avions prévu de faire?
- Qu'avons-nous appris sur ce qui marche et sur ce qui ne marche pas?
- Avons-nous fait œuvre utile?
- Que changerons-nous dans le prochain PDE?
- Comment comptons-nous utiliser les résultats de l'évaluation dans un but d'apprentissage continu?
- Que ce serait-il passé si nous n'avions rien fait?
- L'analyse de bassin versant est-elle toujours pertinente?
- Y a-t-il de nouveaux facteurs ou de nouvelles relations de cause à effet dont nous n'avons pas tenu compte antérieurement et qui devraient être inclus dans le nouveau Plan directeur de l'eau?
- Y a-t-il un nouveau problème que nous devrions résoudre en fixant des objectifs particuliers?





Le PDE est un document en constante évolution et sa mise à jour est relativement facile à effectuer si l'on travaille dans un environnement qui promeut l'apprentissage et l'adaptation dans le temps. La rétroaction sur les enseignements tirés constitue un élément fondamental de ce contexte d'apprentissage et d'adaptation. Utilisée pour améliorer les projets et adapter la gestion de ceux-ci, la rétroaction doit avoir lieu à tous les niveaux, c'est-à-dire de l'organisme de bassin versant vers les acteurs de l'eau, y compris le public, et vice versa. L'intégration des mécanismes d'apprentissage tels que le suivi et l'évaluation et des capacités efficaces de communication dans la planification des projets au tout début amplifie donc la probabilité que l'organisme de bassin versant obtienne l'effet ultime recherché (Gangbazo, 2009).





Références

Abrinord. 2008. *Plan d'action 2009-2013 du bassin versant de la rivière du Nord.* 78 p. En ligne. http://www.abrinord.qc.ca/pde/pde_2003-2013/Plan%20d'action-2009-2013.pdf . Consulté le 21 mars 2013

GANGBAZO, G. 2009. « Le suivi et l'évaluation », *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant – Fiche numéro* 11. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, Québec, 19p. En ligne.

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/fiches/suivi evaluation.pdf. Consulté le 21 mars 2013.

Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud. 2011. *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Boyer*. 247 p. En ligne. http://www.obvcotedusud.org/documents/Portrait/201108 PDE-Boyer-Web.pdf. Consulté le 21 mars 2013

